

STAGE D'INITIATION À LA PÉDAGOGIE WILLEMS®

INTRODUCTION



La **démarche Willems®** fondée sur les **rapports psychologiques entre la musique, l'être humain et le monde environnant**, propose une progression qui s'en inspire directement et qui les respecte. C'est une **éducation musicale active** qui fait appel à la **réceptivité, l'imprégnation, la reproduction** mais aussi à **l'expression de l'être** et à son **inventivité**.

La pédagogie Willems® apporte des clés précieuses pour conduire, accompagner, stimuler les apprenti-musiciens vers un équilibre bienfaisant de toutes leurs facultés humaines, physiques-affectives-mentales, à travers des étapes progressives déclinées en 4 degrés, de l'initiation au solfège et à l'instrument :

- 1^{er} degré : L'initiation musicale
- 2^{ème} degré : L'initiation musicale (*prolongement plus conscient du 1^{er} degré*)
- 3^{ème} degré : L'initiation pré-solfégique et pré-instrumentale
- 4^{ème} degré : Le solfège vivant et l'éducation instrumentale

OBJECTIFS

Ce stage apportera aux stagiaires des outils pédagogiques, éclairés par une dimension artistique dans la pratique musicale comme dans l'activité professionnelle au plan corporel, affectif et cognitif.

Éducation musicale

- Poser les enjeux de l'éducation musicale en regard avec la proposition d'Edgar Willems.
- Proposer la découverte pratique de quelques aspects choisis selon le contexte ; les vivre pratiquement.
- Montrer l'intérêt de cette proposition pédagogique en faisant sentir aux stagiaires qu'elle peut être un large champ de développement autant personnel que pédagogique et pratique auprès des chœurs d'enfants et d'adolescents.
- Présenter le rôle et les utilisations possibles du clavier dans les cours collectifs de formation musicale et de pratique vocale : accompagnement, soutien, imprégnation.
- Élargir pour les stagiaires le champ du possible dans cette dimension harmonique et polyphonique par une pratique concrète d'harmonie simple (canon, bourdon, parallélisme...).
- Transmettre une pièce monodique ou polyphonique par l'oralité.

PROGRAMME

La **pédagogie Willems®** balaie un spectre très large de **l'éducation musicale**, depuis la petite enfance jusqu'au niveau supérieur de solfège et de pratique instrumentale et vocale.

La progression des trois premiers degrés d'évolution sera présentée, observée pour partie en direct avec des groupes d'enfants et d'adolescents, et immédiatement vécue et pratiquée avec les stagiaires.

Il s'agira, durant ces deux jours de formation, de faire connaître et de découvrir de l'intérieur les grands axes

de ce courant majeur des **méthodes dites « actives »**, avec une attention particulière portée à la direction de chœur.

• Journée 1

Matinée : présentation générale des principes directeurs de la pédagogie Willems® (sensorialité, rythme, mouvement, chant, improvisation, harmonie...) et de la progression du 1^{er} et 2^{ème} degré.

Après-midi : observation de 2 leçons pratiques avec 2 groupes d'élèves différents (1 groupe d'une dizaine d'enfants niveau école élémentaire et 1 groupe d'une dizaine de jeunes musicalisés niveau collège) ; expérimentation pratique des stagiaires de quelques-uns des principes pédagogiques observés lors des leçons pratiques.

• Journée 2

Matinée : découverte de la progression du 3^{ème} et 4^{ème} degré.

Après-midi : mise en application des phénomènes musicaux du 3^{ème} et 4^{ème} degré en pratique avec le groupe de jeunes niveau collège ; observation et suivi de la progression au travers du chant choral ; synthèse et bilan du stage.



DÉROULEMENT DE L'ACTION

1. Recrutement / Prérequis

- La formation est ouverte prioritairement aux équipes pédagogiques des Maîtrises de la région Bretagne – chefs de chœur, professeurs de formation musicale, accompagnateurs, professeurs de chant – (Maîtrise de St-Brieuc, Maîtrise de St-Anne-d'Auray, Maîtrise de Bretagne).

En fonction de l'effectif atteint, le recrutement pourra être élargi aux équipes pédagogiques des Chœurs et Maîtrises des Pueri Cantores.

- La formation est accessible sans prérequis de diplôme d'études musicales.

2. Délai d'accès

- La réalisation de la formation est conditionnée à un minimum de 10 inscrits (35 personnes maximum).
- Une fois la diffusion de l'information effectuée et la campagne d'inscriptions ouverte (au minimum 1 mois ½ avant le début de la formation), le stagiaire a la possibilité de s'inscrire jusqu'à 8 jours avant la date du 1^{er} jour de formation (dans la limite des places disponibles).

3. Durée de la formation

La formation comprend **12 heures de cours** (hors pauses) réparties sur **2 journées de 6 heures** selon ce planning :

Journée 1 / lundi 13 mars 2023 / 9h-12h15 + 13h45-17h (6 heures)

Journée 2 / mardi 14 mars 2023 / 9h-12h15 + 13h45-17h (6 heures)

4. Lieu de la formation

La formation se déroulera à **Sainte-Anne-d'Auray**, dans les locaux de l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés – 11 rue de Vannes – 56400 Sainte-Anne-d'Auray (France)

5. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les lieux dans lesquels se déroulent les formations de la Fédération Internationales Willems® sont majoritairement aux normes PMR. Il est indispensable de contacter la FIW en amont afin qu'elle puisse anticiper et prendre les dispositions nécessaires pour réserver le meilleur accueil possible.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

1. Les moyens pédagogiques

La formation intègre entre autres :

- des cours théoriques avec études de textes d'Edgar Willems ou autres ouvrages relatifs aux thématiques abordées et à la Pédagogie Musicale Willems®
- la présentation de leçons pratiques (les stagiaires observent le formateur en situation de cours)
- du travail technique personnel et collectif
- de la mise en œuvre et de l'expérimentation pratiques individuelles et collectives



2. Les moyens techniques

Les cours se déroulent dans des locaux adaptés à la pratique musicale et au mouvement corporel (salles spacieuses, équipées d'instruments de musique, matériel pédagogique sonore et audiovisuel).

3. Les moyens d'encadrement

Les cours, sous la conduite du Responsable des formations de la FIW, sont encadrés par :

- des formateurs titulaires du Diplôme Professionnel Didactique Willems® (obtenu après au moins 10 années de pratique pédagogique active et à l'issue d'une formation spécifique).
- des formateurs spécialisés dans leur domaine d'intervention, musical ou autre : pédagogie générale, recherches scientifiques, développement personnel, corps et mouvement...



Thibaut LOUPPE

Chef de chœur, organiste et pédagogue, Thibaut Louppe est titulaire d'un Master II de direction d'ensembles vocaux au CNSMD de Lyon, ainsi que de plusieurs Diplômes d'État (orgue et formation musicale), obtenus au CEFEDM de Metz. Titulaire d'une Agrégation de musicologie, de plusieurs prix du conservatoire de Metz (orgue, formation musicale, musique ancienne, harmonie, contrepoint, etc.), du prix supérieur du Saar-Lor-Lux à l'unanimité avec félicitations du jury en orgue, il est aujourd'hui Maître de Chapelle de la Primatiale de Lyon. Très sensible à l'éducation artistique et à la formation du jeune public, il est depuis 2012,

directeur artistique et pédagogique des Petits Chanteurs de Lyon.

Il s'est produit en tant qu'organiste et chef de chœur, en France et dans plusieurs pays (Brésil, Irlande, Italie, Japon, Allemagne, etc.) et dans divers festivals (Chaise-Dieu, Ambronay, Festival Berlioz, Vézelay, Besançon, etc.). Il a préparé le chœur d'enfants de la Maîtrise pour des productions avec François-Xavier Roth, Mathieu Romano, Kenneth Montgomery, John Eliot Gardiner et Nicole Corti entre autres.

Thibaut Louppe est appelé comme formateur pour la Fédération Internationale Willems®, des Missions Voix (INECC), Ancoli, auprès de l'Éducation Nationale, des Dumistes. Il collabore comme assistant de Nicole Corti à des productions de Spirito.

Riche de sa polyvalence musicale et pédagogique, il continue à se former en s'appuyant sur les fondements de la pensée d'Edgar Willems et veillant à ce que chaque personne qu'il rencontre développe, sa dimension humaine, sa curiosité, son autonomie et sa confiance en soi.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS

- Des feuilles de présence, établies par demi-journée de formation, seront signées par les stagiaires et le(s) formateur(s), justifiant de la réalisation de ladite formation.
- Un bilan sous forme de temps d'échange et de discussion sera réalisé le dernier jour de formation entre le(s) formateur(s) et les stagiaires.
- En fin de formation, un questionnaire de satisfaction sera distribué aux différentes parties prenantes (stagiaires/employeurs/formateurs) afin de recueillir leurs retours, appréciations et avis (points positifs, négatifs et/ou à améliorer).



SANCTION(S) DE LA FORMATION

Une attestation, précisant la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise par la FIW à chaque stagiaire, à l'issue de la prestation.

RÈGLEMENT(S)

Les différents règlements liés aux Formations et à l'Organisme sont consultables et téléchargeables depuis le site internet de la Fédération Internationale Willems® www.fi-willems.org ou envoyés par mail sur simple demande.

- Règlement intérieur / Fédération Internationale Willems®
- Règlement intérieur / Fédération Internationale Willems® - Hygiène – Sécurité - Discipline
- Conditions Générales de Vente / Fédération Internationale Willems®

=> consulter [les règlements](#)



FRAIS D'INSCRIPTION / CONDITIONS & ENGAGEMENT

1. Tarification ⁽¹⁾ ⁽²⁾

Frais pédagogiques – Forfait 2 jours de formation	215 €	300 €
	Particulier	Employeur/OPCO

⁽¹⁾ Tarifs hors frais de transport, hébergement et repas.

⁽²⁾ Pour les prises en charge Employeur/OPCO (Uniformation, Akto, Afdas, etc.), contacter le secrétariat pour la constitution du dossier.

2. Paiement :

- Acompte de 50€ à verser au moment de l'inscription.
- Possibilité de régler le solde en 2 fois sans frais (10.02-10.03). En cas de non-respect de cet engagement, la FIW se réserve le droit de demander le versement du solde sans délai.
- Règlement du solde au plus tard le dernier jour de la formation.

3. Modes de paiement	1. En espèces
	2. Par chèque bancaire FR (à l'ordre de la Fédération Internationale Willems®)
	3. Par virement bancaire Banque Postale : IBAN : FR65 2004 1010 0715 9448 4H03 810 / BIC : PSSTFRPLYO
	4. Par virement bancaire PayPal (si virement bancaire Banque Postale impossible) : https://www.paypal.com/paypalme/FIWillems?locale.x=fr_FR

4. Conditions d'annulation

Avant le début de la formation :

- En cas de désistement jusqu'à 8 jours avant le début de la formation, une somme forfaitaire de 50€ pour dédommagement sera retenue (correspondant à l'acompte versé au moment de l'inscription).
- En cas de désistement à moins de 8 jours avant le début de la formation, aucun remboursement ne sera possible ; le montant total de l'inscription reste dû.
- En cas de désistement pour cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, seule une somme forfaitaire de 20€ pour dédommagement sera retenue.

En cours de formation :

- En cas d'annulation pour cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, une somme forfaitaire de 20€ pour dédommagement sera retenue. Si le montant évalué des frais pédagogiques des cours suivis antérieurement à l'annulation est supérieur au forfait pour dédommagement, le stagiaire devra s'acquitter de la somme correspondante.
- Dans le cas contraire, aucun remboursement ne sera possible ; le montant total de l'inscription reste dû.

5. Engagement mutuel entre les stagiaires et la FIW

- En cas de non réalisation de la prestation de formation (partielle ou totale), la FIW remboursera aux stagiaires les sommes indûment perçues.
- Les stagiaires s'engagent à honorer le règlement des frais d'inscription suivant les conditions annoncées dans les documents d'inscription. En cas de non-paiement et après les rappels d'usage, le dossier sera remis à un service de recouvrement indépendant : France-Recouvrement.



INSCRIPTION(S) & RENSEIGNEMENT(S)

- **Inscription(s)** : Le formulaire d'inscription est à compléter, signer et retourner par mail à contact@fi-willems.org ou par voie postale : Fédération Internationale Willems – 46 rue Bugeaud – 69006 Lyon Après enregistrement, vous recevrez une confirmation d'inscription par mail.
- **Renseignement(s)** : Téléphone : +33 (0)6.18.16.54.38 (permanence du secrétariat FIW : lundi-mardi > 9h-17h & jeudi-vendredi > 9h-16h) / Mail : contact@fi-willems.org / Site : www.fi-willems.org

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le N° W691063767 / APE N° 8559B / SIRET N° 327 237 566 00077
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 82 69 12756 69 auprès du Préfet de région d'Auvergne-Rhône-Alpes
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)

Dernière mise à jour : janvier 2023